

Guite Theurillat, pionnière de l'égalité, tient sa relève

A la veille du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, échange avec la Jurassienne Guite Theurillat et Leïla Hanini, membre du collectif interjurassien «Grève pour l'égalité».

PAR SYLVIA.FREDA@ARCINFO.CH

Vendredi sera la Journée internationale des droits des femmes. La date est idéale pour réunir à Delémont les femmes ayant rejoint le collectif interjurassien «Grève pour l'égalité» le 15 janvier. «Et celles qui veulent se rallier à nous sont aussi conviées. Qu'elles soient féministes ou juste soucieuses de faire avancer la cause de leurs semblables!», explique Leïla Hanini, 25 ans, membre du comité du collectif «artisan, c'est-à-dire hors partis». A cette occasion, une association sera créée. Il s'agira ensuite pour cette dernière, avec le collectif, d'ici au 14 juin – jour de la grève nationale pour l'égalité – d'animer régulièrement des activités, «et de continuer après. Car il reste à faire. Nous communiquerons nos actions sur notre page Facebook, dans les médias et sur le site web frauenstreik.ch».

Salaire des femmes dans le Jura: 1000 fr. de moins

Leïla Hanini est entre autres irritée par le harcèlement de rue, et évidemment, épine dorsale et douloureuse de l'égalité, par les disparités salariales. «La rente de vieillesse moyenne des femmes n'atteint que 63% de celle des hommes.» Quant aux écarts de salaire, il suffit de plonger dans les chiffres de l'Office fédéral de la statistique. En absolu, dans le privé, les femmes ont en Suisse un salaire médian de 6011 francs par mois, tandis que les hommes en touchent un de 6830 francs. Et chez les cadres moyens et supérieurs, le salaire médian est



Leïla Hanini (à gauche) et le collectif «Grève pour l'égalité» ont repris le flambeau des pionnières telles que Guite Theurillat. BIST-DANIÈLE LUDWIG

de 8861 francs du côté des dames et de 10 878 francs chez les messieurs.

Dans l'administration jurassienne, la différence salariale entre femmes et hommes n'est que de 0,5%. «Mais dans le récent rapport sur la pauvreté paru dans le Jura, la différence salariale (réd: dans le privé) entre femmes et hommes est conséquente, puisque plus de 1000 francs les séparent. Le salaire brut médian des hommes est de 5732 francs, et de

4658 francs pour les femmes. Il y a du boulot!»

Succès de la première mission

Première mission remplie avec succès par le collectif interjurassien pour l'égalité: lors de la séance du Parlement le 27 février dernier, il a réussi à faire accepter la résolution interpartis reconnaissant la nécessité pour le canton de réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité et soutenir la grève du 14 juin.

La septantaine, Guite Theurillat est une pionnière dans le Jura. Elle y a vécu la naissance du premier bureau de l'égalité en Suisse, en 1979. «Il s'appelait alors 'le bureau de la condition féminine', rappelle-t-elle. «C'est très bien qu'à la tête du combat pour l'égalité, des jeunes femmes telles que Leïla reprennent le flambeau. Et effectivement, maintenant, les différences de salaires entre hommes et femmes ne sont plus justifiables. Toute leur vie,

les ressortissantes de la gent féminine subissent les conséquences d'un revenu moindre.» L'état dans lequel elle a trouvé l'égalité à la fin des années 1970? Elle raconte alors l'histoire de cette Jurassienne qui a fait plusieurs jours de prison pour ne pas être allée à l'école ménagère, faute de moyens car sans emploi. Cela se passait en février 1981. Cet incroyable emprisonnement avait défrayé la chronique et montre bien que l'on revient de loin.

«A l'époque, beaucoup de lois permettaient les inégalités. Il a fallu procéder à un sérieux toilettage!» Elle énumère des exemples des positions rétrogrades encore en vigueur il y a une quarantaine d'années. «Avant le nouveau Code civil, qui date de 1988 et qui a changé le droit du mariage, un mari pouvait empêcher son épouse de travailler. Il était également interdit à celle-ci d'avoir un compte en banque ou de quitter son conjoint si ce dernier la battait. Et si elle se le permettait, on considérait dès lors qu'elle avait abandonné le domicile conjugal.»

Ahurissante domination du mari sur l'épouse

Elle continue: «Un homme pouvait signer un bail sans en parler à sa chère et tendre. Et il lui était possible de donner la dédite de leur appartement sans consulter sa moitié, susceptible dès lors de se retrouver dans la rue avec affaires et enfants.» Vous voulez encore un peu d'injustice? «Certaines femmes recevaient 50 francs le matin pour faire les courses. Mais elles devaient rendre la monnaie au centime près à leur mari. Hors de question de s'acheter un magazine ou d'aller chez le coiffeur!»

A ce stade, les filles en train de lire ces lignes doivent pousser un ouf de soulagement. «Sauf que les plus jeunes d'entre elles se reposent sur des acquis», déplore Angela Fleury, actuelle déléguée au Bureau jurassien de l'égalité. «Elles ne se rendent pas compte qu'il s'agit maintenant de les perpétuer. Elles en prennent en général conscience en devenant mères.»